



PRÉFET DE L'ISÈRE

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES AFFAIRES CIVILES
ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE
(SIACEDPC)**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LE PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
DU CNPE DE SAINT-ALBAN/SAINT-MAURICE L'EXIL**

En application des dispositions des articles R 741-25 et R 741-26 du code de la sécurité intérieure (CSI) relatifs à la procédure de consultation, d'adoption et de publicité des plans particuliers de prévention (PPI),

**le projet de plan particulier d'intervention (PPI)
du CNPE de SAINT-ALBAN/SAINT-MAURICE L'EXIL (38550)
est mis à disposition du public**

- ☞ en sous-préfecture de Vienne
16, boulevard Eugène Arnaud à Vienne (38 200) ;
- ☞ en mairie de chacune des communes concernées par le PPI du CNPE de SAINT-ALBAN/SAINT-MAURICE L'EXIL désignées infra :

Pour le département de l'Isère : AGNIN, ANJOU, ASSIEU, AUBERIVES SUR VAREZE, BELLEGARDE-POUSSIEU, BOUGÉ-CHAMBALUD, CHANAS, CHALON, CHASSE SUR RHÔNE, CHEYSSIEU, CHONAS L'AMBALLAN, CHUZELLES, CLONAS SUR VARÈZE, COUR ET BUIS, ESTRABLIN, EYZIN-PINET, JARCIEU, JARDIN, LA CHAPELLE DE SURIEU, LES CÔTES D'AREY, LES ROCHES DE CONDRIEU, LE PÉAGE DE ROUSSILLON, MOISSIEUX SUR DOLON, MONSTEROUX-MILIEU, MONTSEVEROUX, PACT, PONT-EVÊQUE, PRIMARETTE, REVEL-TOURDAN, REVENTIN-VAUGRIS, ROUSSILLON, SABLONS, SAINT-ALBAN DU RHÔNE, SAINT-CLAIR DU RHÔNE, SAINT-MAURICE-L'EXIL, SAINT-PRIM, SAINT-ROMAIN DE SURIEU, SAINT-SORLIN DE VIENNE, SALAISE SUR SANNE, SERPAIZE, SEYSSUEL, SONNAY, VERNIOZ, VIENNE, VILLE SOUS ANJOU.

Pour le département de l'Ardèche : ANDANCE, ANNONAY, BOGY, BOULIEU LES ANNONAY, BROSSAINC, CHAMPAGNE, CHARNAS, COLOMBIER LE CARDINAL, DAVEZIEUX, FÉLINES, LIMONY, PEAGRES, PEYRAUD, SAINT-CLAIR, SAINT-CYR, SAINT-DÉSIRAT, SAINT-ÉTIENNE DE VALOUX, SAINT-JACQUES D'ATTICIEUX, SAINT-MARCEL LES ANNONAY, SAVAS, SERRIÈRES, TALENCIEUX, THORENC, VERNOSC LES ANNONAY, VINZIEUX.

Pour le département de la Drôme : ALBON, ANDACETTE, ANNEYRON, BEAUSEMBLANT, ÉPINOUBE, LAPEYROUSE-MORNAY, SAINT-RAMBERT D'ALBON, SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, MANTHES.

Pour le département de la Loire : BESSEY, BURDIGNES, BOUR-ARGENTAL, CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, CHAVANAY, COLOMBIER, CHUYER, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, GENILAC, GRAIX, LUPE, LA CHAPELLE VILLARS, LA GRAND-CROIX, L'HORME, LA VALLA EN GIER, LA VERSANNE, LA TERRASSE SUR DORLAY, LE BESSAT, LORETTE, MACLAS, MALLEVAL, PÉLUSSIN, PAVEZIN, RIVE DE GIER, ROISEY, SAINT-APPOLINARD, SAINT-CHAMOND, SAINT-CROIX EN JAREZ, SAINT-JOSEPH, SAINT-JULIEN MOLIN MOLETTE, SAINT-MARTIN LA PLAINE, SAINT-MICHEL SUR RHÔNE, SAINT-PAUL EN JAREZ, SAINT-PIERRE DE BOEUF, TARTARAS, TARENTEISE, THÉLIS LA COMBE, VÉRANNE, VÉRIN.

Pour le département du Rhône : AMPUIS, BEAUVALLON, CHABANIÈRE, CONDRIEU, ÉCHALAS, GIVORS, LES HAIES, LOIRE SUR RHÔNE, LONGES, SAINT-CYR SUR RHÔNE, SAINT-ROMAIN EN GAL, SAINT-ROMAIN EN GIER, SAINTE-COLOMBE, IRÈVES, TUPIN ET SEMONS.

**Le projet de PPI est consultable pendant un mois du 15 février au 16 mars 2019
aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux au public.**

Un registre est mis à disposition dans les lieux précités afin de recueillir les observations du public sur ce projet.

Vous voudrez bien vous munir d'une pièce d'identité.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionné.